

Département des Bouches du Rhône
Arrondissement d'Aix en Provence

République Française

COMMUNE
de
LA FARE LES OLIVIERS
13580

DECISION DU MAIRE

2026_78- OBJET : Convention de formation professionnelle avec Mme FLORA LEBLEU

Le Maire de la Commune de LA FARE LES OLIVIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2026_2_5 du 28 mars 2026 portant délégation au Maire de certaines attributions du Conseil municipal prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, visée en sous-préfecture le 30 mars 2026,

INFORME de la nécessité de renforcer les compétences bureautiques des agents municipaux et de favoriser leur autonomie dans l'utilisation des outils informatiques professionnels ;

DECIDE de conclure une convention de formation avec Mme Flora LEBLEU – 18 Rue Caillet – 13300 Salon-de-Provence, pour la réalisation d'un accompagnement bureautique individualisé au profit de cinq agents des services techniques.

PRECISE que la convention est conclue pour un montant forfaitaire de 1 000 € TTC, comprenant le recueil des besoins, la conception de supports pédagogiques et trois séances d'accompagnement bureautique de deux heures chacune.

DIT que les crédits nécessaires aux dépenses correspondantes sont prévus au budget communal, aux chapitre et article correspondants

Fait à LA FARE LES OLIVIERS, le 18 septembre 2026.

Le Maire,

Jérôme MARCILLAC

